

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Rapport de la Protectrice du citoyen

« Les aînés ne doivent plus jamais être la priorité B »

Montréal, le mercredi 24 novembre 2021 – Les représentants de la Coalition pour la dignité des aînés se sont dit non seulement tristes de lire les constats de la Protectrice du citoyen dans son rapport rendu public hier, mais ont affirmé que le gouvernement devait se mettre en action dès maintenant afin d'éviter absolument qu'une telle situation se reproduise dans l'avenir.

« La Coalition pour la dignité des aînés a été créée afin de réfléchir à des avenues pour s'assurer que plus jamais les personnes aînées soient la priorité B. Et pour mettre de l'avant un grand chantier pour y réfléchir, nous répétons au gouvernement depuis plusieurs mois qu'il est essentiel de tenir des États généraux sur les conditions de vie des aînés », a expliqué monsieur Pierre Lynch, président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR).

Les questions de santé, de défense de droits des aînés, de finances et de participation citoyenne de ces derniers font partie des préoccupations qui doivent guider les actions du gouvernement pour les prochaines années. Il est par ailleurs impératif d'éviter de politiser ces questions. Nous nous devons de faire les choses en ayant en tête d'agir de manière constructive et dans le but de donner aux aînés des conditions de vie meilleures », a expliqué madame Lise Lapointe, présidente de l'Association des retraités et retraitées de l'éducation et autres services publics du Québec (AREQ).

38 solutions pour la dignité des aînés

Rappelons que la CDA a récemment rendu public un document proposant 38 solutions visant à améliorer la qualité de vie des aînés. Parmi celles-ci, notons l'amélioration de l'offre de services de soins à domicile via une augmentation des budgets et de la disponibilité des ressources médicales, une réflexion sur la manière d'offrir les soins et les services à domicile en adoptant l'approche de l'autonomisation des aînés une baisse à 65 ans du seuil d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et la création d'une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite. De plus, la Coalition propose d'améliorer les conditions de travail du personnel en CHSLD et de redonner aux CHSLD leur capacité de gestion et de gouvernance locale en établissant des mécanismes d'imputabilité.

Pour en savoir plus sur la Coalition pour la dignité des aînés : <https://coalitiondigniteaines.quebec/>

- 30 -

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Informations : Jérémie Tremblay
Catapulte Communication
jtremblay@catapultecommunication.com